



Lyon, le 2 mai 2016

PROJET DE LOI TRAVAIL : LA CFTC CONTINUE DE PESER AUPRES DES PARLEMENTAIRES

Depuis le début, la CFTC a été force de proposition sur la loi travail et ça marche ! Avec des propositions d'amendements visant à sécuriser les salariés, la CFTC a agi auprès du gouvernement et des parlementaires pour faire modifier le projet de loi en profondeur.

Mais elle ne compte pas s'arrêter là ! Avant le début de l'examen du projet de loi en séance plénière à l'Assemblée nationale prévue le 3 mai, les structures territoriales de la CFTC se mobilisent pour continuer à peser localement auprès des députés en région, à travers les amendements proposés.

La CFTC de Rhône-Alpes a ainsi contacté les 51 Députés de Rhône-Alpes afin de faire connaître les domaines sur lesquels le projet de loi doit encore évoluer notamment :

- le **rôle pivot de la branche** : consacrer le rôle primordial de la branche comme « pivot » de la régulation d'ensemble.
- les **licenciements économiques** : préciser les critères permettant de caractériser les difficultés économiques de l'entreprise - le périmètre d'appréciation des difficultés économiques doit aller au-delà du seul territoire national.
- le **licenciement ou reclassement pour inaptitude** (santé au travail) : La CFTC demande que soient **conservées les rédactions actuelles des articles L.1226-2 et L.1226-10** du code du travail ainsi que **la suppression de la mesure visant à créer une présomption de respect de l'obligation de reclassement si l'employeur propose ne serait-ce qu'un poste prenant compte les conclusions du médecin du travail.**

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter notre contact presse.

Contact presse : Hervé GOUILLOUX, Président – Tél. 06 16 44 55 80 et contact@cftc-ra.fr